

VILLENEUVE SAINT-GEORGES

ARRETE MUNICIPAL

« *Portant délégation de fonctions et de signature à Madame Marie-Christine PEYNOT, adjointe au Maire* »

2021 – A - 135

Le Maire de Villeneuve-Saint-Georges,

- **VU** l'article L. 2122-19 du code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de signatures susceptibles d'être accordées par le maire au directeur général des services, aux directeurs généraux adjoints des services et au directeur des services techniques,

- **VU** les articles L. 2122-30, R. 2122-8 et R. 2122-10 du code général des collectivités territoriales relatifs aux délégations de signatures susceptibles d'être accordées par le maire à des fonctionnaires titulaires,

- **VU** l'arrêté municipal 2020–A-040 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Marie-Christine PEYNOT dans les domaines de l'action sociale et de l'état civil,

- **CONSIDERANT** que Monsieur le Maire sera absent du mardi 20 décembre 2022 jusqu'au mardi 3 janvier 2023,

- **CONSIDERANT** que, durant cette période, pour permettre une bonne administration de l'activité communale et au regard des nombreux actes pris par l'administration communale, il y a lieu de déléguer ma signature à Madame Marie-Christine PEYNOT,

ARRÊTE

Article 1^{er} : **DONNE** délégation de signature à compter du 20 décembre 2022 jusqu'au mardi 3 janvier 2023 sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Marie-Christine PEYNOT, Adjoint au Maire, pour tous les actes et documents afférents à mes missions à l'exception de ceux relatifs aux demandes d'intention d'aliéner.

Article 2 : **DIT** que la présente délégation prendra fin au 3 janvier 2023.

Article 6 : **DIT** qu'une expédition du présent arrêté sera :

- notifiée à Madame Marie-Christine PEYNOT,
- transmise à Madame la Préfète du Val de Marne,
- affichée à la porte de la mairie,
- annexée au recueil des actes administratifs.
-

Fait à Villeneuve Saint Georges, le

19 décembre 2022

Monsieur le Maire,
Philippe GAUDIN



Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20221219-2022-A-135-AR
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022